



## ANNEXE SECTORIELLE

### ASSISE EXTÉRIEURE

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la Propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique, ou d'informations de l'oeuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L122-10 à L122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie. Le Logo, le nom ainsi que le référentiel font l'objet d'un dépôt de marque à l'Institut National de la Propriété Industrielle : n°4380472 / 4380317.

ETHIKIS AD CIVIS

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE ET PARTICIPATIVE À RESPONSABILITÉ LIMITÉE - 828 520 874 00029 - RCS DE TOULOUSE

SIÈGE SOCIAL : 17 RUE GRAMAT 31000 TOULOUSE

[PRO@ETHIKIS.COM](mailto:PRO@ETHIKIS.COM) - 09 72 17 05 61

<b>Périmètre produit</b>	Siège extérieure (exemple : Chaise, Fauteuil, Pop-up, Transatlantique, Chilienne, Relax...)
<b>Hors périmètre produit</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pouf et mobilier sans structure porteuse</li> <li>• Mobilier de puériculture (transat)</li> </ul>
<b>Précisions importantes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conforme aux Normes EN 581-1/2017 et EN 581-2/2017 et décrets applicables</li> <li>• Dimensionnement et choix des matériaux adapté aux contraintes environnementales (mer, montagne..) et à <b>l'intensité de l'utilisation</b> (non-professionnelle versus professionnelle)</li> <li>• Durabilité et résistance concluante des matériaux ferreux, non ferreux (plastique, bois) et textiles aux conditions climatiques extérieures selon la méthode d'évaluation normée disponible (exemple : inox, aluminium, acier galvanisé, acier thermolaqué, bois dur, toile technique extérieure) :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chaleur sèche</li> <li>- <b>Corrosion</b></li> <li>- Moisissure</li> <li>- Gonflement</li> <li>- Sun test</li> </ul> <p>* Valable également pour la visserie et les éléments de stabilisation des liaisons mécaniques et structure.</p> </li> <li>• Résistance mécanique concluante de l'assise et de la structure porteuse (bois, toiles tendues, toiles souples) selon méthode d'évaluation normée disponible :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pochage, allongement</li> <li>- Abrasion (Martindale)</li> <li>- Déchirure, rupture</li> </ul> </li> <li>• Durabilité concluante des mécanismes et des manoeuvres de transformations selon méthode d'évaluation normée disponible :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mécanisme de transformation des positions (pliage, dépliage, verticalité, semi-horizontalité, horizontalité)</li> <li>- Mécanisme de verrouillage/blocage des positions</li> <li>- Mécanisme de mise en tension des toiles tendues</li> </ul> </li> <li>• Qualité des soudures et résistance à la fatigue</li> <li>• Durabilité et résistance des primaires et des revêtements de recouvrement de finition des matériaux ferreux :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Galvanisation</li> <li>- Cataphorèse</li> <li>- Thermolaquage, primaire et finition (Polyester ou mixte polyester/epoxy)</li> </ul> </li> <li>• Durabilité concluante de la résistance à la charge (dossier, accoudoirs, repose-jambe, repose pied ou barre d'appui, piètement) selon méthode d'évaluation normée disponible.</li> <li>• Durabilité concluante des éléments de protection des sols contre l'abrasion (pied, bague repose pied, patin) selon méthode d'évaluation normée disponible</li> </ul>

## I. Catégories de pièces et pannes

<b>Pièces fonctionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pieds, patin de pied</li> <li>• Butée</li> <li>• Crémaillère</li> <li>• Dossier</li> <li>• Repose bras, accoudoir</li> <li>• Assise (toile, latte bois, latte aluminium)</li> <li>• Bouchon de tube</li> <li>• Mécanisme de transformation des positions</li> <li>• Mécanisme de verrouillage des positions</li> <li>• Mécanisme de tension des toiles tendues</li> <li>• Élément de stabilisation de la structure</li> <li>• Élément de stabilisation des liaisons mécaniques</li> </ul>
<b>Pièces prioritaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pieds</li> <li>• Dossier</li> <li>• Assise (toile, latte)</li> <li>• Mécanisme de transformation des positions</li> <li>• Mécanisme de verrouillage des positions</li> <li>• Mécanisme de tension des toiles tendues</li> </ul>
<b>Pièces consommables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Patin de pied</li> <li>• Repose pied</li> <li>• Lacet de toile</li> <li>• Butée</li> <li>• Pièce plastique soumises à usure</li> </ul>
<b>Accessoires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coussin d'agrément (cale nuque, coussin d'assise, cale mollet)</li> </ul>
<b>Pièces d'entretien</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Non identifié</li> </ul>
<b>Pièces vulnérables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Non identifié</li> </ul>
<b>Éléments de sécurité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Structurel selon Norme EN 581-1/2017 et EN 581-2/2017</li> </ul>
<b>Type de pannes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Altération ou rupture de l'assise (pochage, casse, déchirure)</li> <li>• Instabilité structurelle (défaut de soudure, défaut de fixation)</li> <li>• Altération des revêtements ou de la structure porteuse (cloquage, écaillage, décoloration, corrosion)</li> <li>• Détérioration des éléments de stabilisations par corrosion (patin de pied inadapté, visserie non-traitée ou ions de mauvaise qualité)</li> </ul>

## II. Échelles d'accessibilité

L'échelle comporte 3 niveaux :

<b>A</b>	< 3 étapes   < 10 min   tout utilisateur   outils grand public
<b>B</b>	< 10 étapes   < 30 min   utilisateur expérimenté ou réparateur   outils grand public, outils public expérimenté
<b>C</b>	< 20 étapes   < 60 min   utilisateur expérimenté ou réparateur   outils grand public, outils public expérimenté, outils professionnels

**Étape :** Opération permettant d'aboutir à la dépose d'une pièce, de fixation(s) ou à un changement d'outil.

**Outils :**

- **Grand public** = Outils communs, à usage général, disponibles à tout public en distribution classique. (cf : liste outils norme PR EN 45554)
- **Public expérimenté** = Outils nécessitant des compétences pour leur utilisation et dont le coût peut représenter un frein (clé dynamométrique, fer à souder...).
- **Professionnel** = Outils nécessitant des connaissances ou des conditions d'utilisation particulières et dont le coût d'acquisition représente un investissement.

### III. Critères du label selon l'annexe sectorielle

#### LE PRODUIT EST **CONÇU POUR DURER** DANS LE TEMPS

Niv.	Réf.	Domaine	Critères
<b>1 CONCEPTION</b>			
MAJ	I.1.3.	Pièces consommables et accessoires	Les <u>pièces consommables</u> , <u>accessoires</u> et les pièces nécessitant un <u>entretien régulier</u> respectent l' <u>échelle d'accessibilité A</u> .
<p><b>Échelle d'accessibilité limitée à 3 étapes et 5 minutes.</b> Liste représentative mais non-exhaustive</p> <p><b>Pièces consommables :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Patin de pied</li> <li>• Repose pied</li> <li>• Lacet de toile</li> <li>• Butée</li> <li>• Pièce plastique soumises à usure</li> </ul> <p><b>Pièces accessoires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Coussin d'agrément (cale nuque, coussin d'assise, cale mollet)</li> </ul> <p><b>Pièces d'entretien :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Non identifié</li> </ul>			
KO	I.1.4.	Éléments de sécurité	Le remplacement et/ou le réarmement des <u>éléments de sécurité</u> produit et/ou utilisateur est prévu par le fabricant. Ces éléments respectent l'échelle d'accessibilité B.
<p><b>Respect des éléments de protection relatifs à la conception du produit selon Norme disponible et applicable.</b></p>			
KO	I.1.5.	Pièces vulnérables	Les <u>pièces vulnérables</u> sont définies en annexe sectorielle. Le remplacement de ces pièces respecte l'échelle d'accessibilité B.
<p><b>Échelle d'accessibilité limitée à 5 étapes et 10 minutes.</b> Liste représentative mais non-exhaustive</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Non identifié</li> </ul>			

MIN	I.1.6	Non usage	Le constructeur identifie les conséquences de <u>non usage</u> du produit et doit informer le consommateur dans les recommandations d'usage de l'utilisation minimale nécessaire au bon fonctionnement du produit.
<b>Applicable</b>			

## LE PRODUIT REMPLIT LES CONDITIONS DE **RÉPARABILITÉ ET DE SAV**

Niv.	Réf.	Domaine	Critères
<b>1 DÉMONTAGE</b>			
KO	II.1.1	Habillage du produit	Le corps du produit est démontable et permet d'accéder aux éléments internes en respectant l'échelle d'accessibilité B. Les <u>assemblages permanents</u> sont interdits à moins que la nature ou l'utilisation du produit le justifie en accord avec l'annexe sectorielle.
<b>Non applicable</b>			
MAJ	II.1.2	Accès aux pièces fonctionnelles	L'accès aux pièces fonctionnelles ne peut excéder l'échelle d'accessibilité C.
<p><b>Échelle d'accessibilité limitée à 7 étapes et 10 minutes.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Pieds</b></li> <li>• <b>Dossier</b></li> <li>• <b>Repose bras, accoudoir</b></li> <li>• <b>Bouchon de tube</b></li> <li>• <b>Élément de stabilisation de la structure</b></li> <li>• <b>Élément de stabilisation des liaisons mécaniques</b></li> </ul>			
MAJ	II.1.3	Accès aux pièces prioritaires	L'accès aux pièces prioritaires respecte l'échelle d'accessibilité B ou a fait l'objet d'un plan de fiabilisation.
<p><b>Échelle d'accessibilité limitée à 5 étapes et 10 minutes.</b></p> <p><b>Ensemble structure :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Assise (toile, latte bois, latte aluminium)</b></li> <li>• <b>Crémaillère</b></li> <li>• <b>Mécanisme de transformation des positions</b></li> <li>• <b>Mécanisme de verrouillage des positions</b></li> <li>• <b>Mécanisme de tension des toiles tendues</b></li> </ul>			
KO	II.1.5	Batteries	Le constructeur justifie d'une solution pour le remplacement des batteries des appareils à fonctionnement autonome en accord avec l'annexe sectorielle.
<b>Non applicable</b>			

3 PIÈCES DÉTACHÉES			
KO	II.3.2	Temps de disponibilité	Le constructeur s'engage dans ses CGV sur la disponibilité des pièces détachées ou de remplacement du produit 5 à 10 ans minimum à partir de la fin de production de ce dernier. Le temps de disponibilité minimale requis est déterminé en annexe sectorielle.
<b>10 ans</b>			
MAJ	II.3.4	Prix des pièces détachées	Les modalités d'achat des pièces détachées sont détaillées (prix moyen, réseau de distribution, ...). Le constructeur met tous les moyens en oeuvre pour limiter le total du prix des pièces fonctionnelles au prix de vente maximum conseillé HT du produit. La valeur d'une de ces pièces fonctionnelles ne pourra dépasser le pourcentage fixé en annexe sectorielle du prix de vente maximum conseillé HT du produit.
<b>Pourcentage fixé à 40%</b>			
<b>Tolérance admise pour les produits dont une des pièces dépasserait 40% du PRU totale.</b>			

## LE PRODUIT PRÉSENTE DES **GARANTIES SUPÉRIEURES** À LA GARANTIE LÉGALE DE CONFORMITÉ

Niv.	Réf.	Domaine	Critères
1 GARANTIE LONGUE DURÉE GRATUITE			
KO	III.1.1	Temps de garantie	Le temps de garantie avec présomption du défaut d'antériorité est déterminé en annexe sectorielle. Ce temps ne peut être inférieur à 24 mois.
<b>60 mois en utilisation non-professionnel</b>			
<b>24 mois en utilisation professionnel</b>			
MAJ	III.1.2	Conditions de garantie	Pour les catégories de produit considérées de « grande utilité », le constructeur prévoit la mise à disposition d'un bien de remplacement à l'acheteur pendant la période d'immobilisation pour réparation.
<b>Produit n'étant pas considéré comme de grande utilité.</b>			
MAJ	III.1.3	Exclusion de garantie	Les exclusions de garantie ne doivent pas être abusives au regard des conditions d'utilisation normale du produit. Elles seront définies en annexe sectorielle.
<b>Exclusion de garantie abusive identifiée : Décoloration, Tâches, Microrayures.</b>			

## IV. Remerciements

La société coopérative Ethikis, en charge de la rédaction de la présente annexe sectorielle tient à remercier tout particulièrement les professionnels ayant pris le temps de répondre à nos sollicitations ainsi que nos partenaires tels que l'Entrepôt du Bricolage.

Responsable de rédaction : Florent Péguesuelo - [florent@ethikis.com](mailto:florent@ethikis.com)